

Affaire n°2020-036

MARCHE FORAIN – RECTIFICATIF

Le Maire expose à l'Assemblée que par délibération en date du 9 décembre 2015 (affaire n°2015-125), le Conseil Municipal avait fixé les tarifs des droits de place et de redevances concernant l'occupation du domaine public.

S'agissant du marché forain, le tarif a été fixé à 4€ / carreau (pour l'équivalent de 2 m²).

Pour des raisons pratiques et dans un souci d'assurer un meilleur fonctionnement du marché forain, il convient de préciser la surface en mètre linéaire.

Le règlement du marché forain sera également repensé et actualisé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le tarif du marché forain à 4 € le carreau pour une surface de 3 mètres linéaire.**



Le Maire


Jeannick ATCHAPA



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le neuf Décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière s'est réuni en session ordinaire et en la salle habituelle de ses séances sous la présidence de M. Daniel GONTHIER, Maire de Bras-Panon.

ETAIENT PRESENTS : M. Daniel GONTHIER, Maire – M. Gilles JEANSON, 1^{er} Adjoint – M. Raymond TONG YETTE – 3^{ème} Adjoint – Mme Marie-Micheline ALLY, 4^{ème} Adjointe – M. André TAM TSI, 5^{ème} Adjoint – Mme Marie-France ROUGET, 6^{ème} Adjointe – M. Freddy JESSU, 7^{ème} Adjoint – M. François PERERA, 9^{ème} Adjoint – Mme Florence ORANGE – M. Harry EDMOND – Mme Marie-Paule RENE – M. Jean-Claude IBOUTH – Mme Marie-Anna BLARD – M. Jean-Claude FOLIO – Mme Juliette MASSON – M. Yvon PICOT – M. Fabian GORCE – M. Patrick PEDRE – M. Georges-Marie ACAR

ETAIT REPRESENTES : Mme Corinne MAILLOT par M. Gilles JEANSON – Mme Josselyne MASSARI par M. Daniel GONTHIER – Mme Marie-Suzie CELEMANI par Mme Micheline ALLY – Mme Rose-May CAVALIE par Mme Marie-Paule RENE

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES : M. Jean-Hugues RATENON – Mme Marie-Alice MOINDJIE – M. Jeannick ATCHAPA – Mme Fabienne GUICHARD – M. Wilson LAGRANGE BACARY – M. Pascal GIRAUD – M. EDMOND Mario

NOTA :

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 10 Décembre 2015.

Date de convocation : 30 Novembre 2015

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre des membres :

- Présents : 19
- Représentés : 4
- Absents/excusés : 10

Le Maire,

Daniel GONTHIER

Mme. Sophie ARZAL est présente à partir de l'examen de l'affaire n°2015-110, Mme MATACOINE Céliane est présente à partir de l'examen de l'affaire n°2015-103 et Mme Marie-Line REOUTE est présente à partir de l'examen de l'affaire n°2015-112

Le Conseil Municipal désigne M. Gilles JEANSON en qualité de secrétaire de séance ;

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Le Maire prononce l'ouverture de la séance dont l'ordre du jour est le suivant :

Affaire n°2015-102 : Décision modificative n°1 du budget principal 2015 de la ville

Affaire n°2015-103 : Décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement collectif 2015

Affaire n°2015-104 : Subvention aux associations

Affaire n°2015-105 : Budget principal – Exécution du budget 2016 avant son vote

Affaire n°2015-106 : Budget annexe de l'eau – Exécution du budget 2016 avant son vote

Affaire n°2015-107 : Budget annexe de l'assainissement collectif – Exécution du budget 2016 avant son vote

Affaire n°2015-108 : Budget annexe du SPANC (assainissement non collectif) – Exécution du budget 2016 avant son vote

Affaire n°2015-109 : Budget annexe des pompes funèbres – Exécution du budget 2016 avant son vote

Affaire n°2015-110 : Répartition des subventions aux associations pour 2016

Affaire n°2015-111 : Aide en faveur des étudiants

Affaire n°2015-112 : Convention de partenariat entre l'académie et la commune pour le développement numérique

Affaire n°2015-113 : Mise en œuvre du cc

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20200727-2020-036-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

culturel (CLEA)

Affaire n°2015-114 : Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Affaire n°2015-115 : Mutation foncière – Cession de la parcelle AK 2092

Affaire n°2015-116 : Mutation foncière – Cession de la parcelle AK 2078

Affaire n°2015-117 : Mutation foncière – Acquisition de la parcelle AK 2075

Affaire n°2015-118 : Création de voies nouvelles

Affaire n°2015-119 : Opération de résorption de l'habitat insalubre – Approbation du CRAC de clôture

Affaire n°2015-120 : Activité de la SEMAC – Rapport du mandataire de la commune

Affaire n°2015-121 : Signature de la convention de PUP relatif au projet d'aménagement de la parcelle AI 822 – M. MUSSARD Henri Gilbert

Affaire n°2015-122 : Evolution des modalités de la concertation préalable à la modification de la ZAC Carreau Jardin

Affaire n°2015-123 : ZAC Carreau Jardin – Approbation de la convention de participation avec le constructeur BATIPRO DEVELOPPEMENT

Affaire n°2015-124 : Avis sur projet de travaux de partage des eaux et entretien des canaux de pêche aux bichiqués

Affaire n°2015-125 : Tarifs des droits de place et redevances

Affaire n°2015-126 : Création d'une plateforme de service

Affaire n°2015-127 : Redevance de mise à disposition des infrastructures de communications électroniques – Tarifs annuels

Affaire n°2015-128 : Activité de la SPL Maraina – Rapport du mandataire – Exercice 2014

Affaire n°2015-129 : Guide interne des marchés publics actualisés

Affaire n°2015-130 : Participation pour la protection complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Affaire n°2015-131 : Réforme de bien divers communaux

Affaire n°2015-132 : Attribution de l'indemnité de conseil au comptable public chargé des fonctions de receveur municipal

Affaire n°2015-133 : Tarifs des droits de place et redevances concernant la foire agricole

Affaire n°2015-134 : Opération Verger Créole

Vous trouverez ci-dessous la copie d'un acte soumis au contrôle de légalité accompagnée de son accusé de réception réalisé en préfecture.
Ces informations vous sont transmises via FAST par Aurélie DE BOISVILLIERS de la Collectivité COMMUNE DE BRAS PANON.

':. Acte :

Numéro de l'acte : PV09122015

Objet : Procès verbal de la réunion du CM du 9 décembre 2015

Date de décision : 09/12/2015

Date de transmission : 16/12/2015

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.2. Fonctionnement des assemblées

Signature électronique par : Daniel GONTHIER

':. Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 974-219740024-20151209-PV09122015-DE

Date de réception de l'accusé : 16/12/2015

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<http://www.efast.fr>

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20200727-2020-036-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Vous trouverez ci-dessous la copie d'un acte soumis au contrôle de légalité accompagnée de son accusé de réception réalisé en préfecture.
Ces informations vous sont transmises via FAST par Aurélie DE BOISVILLIERS de la Collectivité COMMUNE DE BRAS PANON.

':. Acte :

Numéro de l'acte : 2015-125

Objet : Tarifs des droits de place et redevances

Date de décision : 09/12/2015

Date de transmission : 16/12/2015

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Signature électronique par : Daniel GONTHIER

':. Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 974-219740024-20151209-2015-125-DE

Date de réception de l'accusé : 16/12/2015

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<http://www.efast.fr>

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20200727-2020-036-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Séance du 9 Décembre 2015

Affaire n°2015-125

TARIFS DES DROITS DE PLACE ET REDEVANCES

Le Maire expose à l'Assemblée que les demandes d'occupation du domaine public sont de plus en plus nombreuses et variées.

Il précise que par délibération en date du 9 Décembre 2009, les tarifs ont été fixés dans le souci de donner une impulsion au Développement Economique de la Commune, et de faciliter l'installation d'acteurs économiques « de proximité ».

Il convient aujourd'hui de réajuster les tarifs et redevances publics, qui tiennent compte des différentes activités.

Le tableau joint en annexe fait état des tarifs pratiqués actuellement, et de nouvelles propositions applicables en 2016.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte les tarifs et droits de place et de redevance à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Maire,

Daniel GONTHIER

TARIFS DES DROITS DE PLACE ET DE REDEVANCES

Occupations ponctuelles

DESIGNATIONS	TARIFS ACTUELS	NOUVELLES PROPOSITIONS
Marché Forain	4 € / Carreau (équivalent 2 m ²)	Inchangé
Brocante ou animation ponctuelle	6 € / Carreau (équivalent 2 m ²)	Inchangé
Vente occasionnelle (produits de saisons, de rivières, fruits, fleurs, légumes)	4 € / pour 2 m ² / jour	Inchangé
Expositions – Ventes ponctuelles (véhicules – matériels)	4 € / m ² / jour	Inchangé

Occupations permanentes suivant convention

DESIGNATIONS	TARIFS ACTUELS	NOUVELLES PROPOSITIONS POUR 2016
Camion Bar Camion Pizza Poulet Grillé	40.00 € / mois	50.00 € / mois Lors des manifestations ponctuelles le tarif sera déterminé par le Maire en fonction de la manifestation et du public attendu
Terrasse (extension d'un snack ou restaurant)	15.00 € / m ² / mois	20.00 € / m ² / mois
Vente permanente (Légumes – Fleurs – Fruits)	70.00 € / mois	80.00 € / mois
Marché Couvert : Centre Ville - <i>Boxe 1</i> - <i>Boxe 2</i>	109.63 € / mois 84.36 € / mois	115.00 € / mois 90.00 € / mois
Snack bar de la piscine	230.00 € / mois	230.00 € / mois
Snack bar – Stade de Bellevue	30.00 € / mois	30.00 € / mois
Snack parking VCE	300 € / mois	340.00 € / mois
Atelier artisanal RDM – Rue Azéma (prix au 1 ^{er} Janvier 2015)	144.00 € / mois	144.00 € / mois + Indice du 3 ^{ème} Trimestre 2015
Kiosque Berge RDM	180.00 € / mois	180.00 € / mois En début d'activité
Kiosque Berge RDR	180.00 € / mois	180.00 € / mois En début d'activité

S'agissant des tarifs inscrits dans le cadre des occupations permanentes, ils seront applicables dès le 1^{er} Janvier 2016 et revalorisés chaque année à compter de Janvier 2017, sur la base de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre de l'année n-1.